

# Règlement

## 22ème Tournoi Régional Tennis de Table

CAPTT Chimilin / Abrets / Pont de Beauvoisin

**Jeudi 21 Mai 2020**

Gymnase Colombier et Halle des sports Bayard

3, Rue Colombier 38490 Les Abrets



### Article 1 Généralités et arbitrage

Le club CAPTT est heureux de vous accueillir avec ses 26 tables, pour son 22ème tournoi régional homologué sous le numéro Nr. : xxxx/2020-R.

Ouvert aux joueurs et joueuses licenciés dans la ligue Auvergne-Rhône Alpes (LAURA).

Sous la responsabilité de **M. Laurent SEGUIN JA3** juge arbitre de la compétition.

Il sera assisté de **M. Etienne BIBET JA1** du club.

### Article 2 Les Tableaux

Ce tournoi sera constitué des tableaux suivants

A	B	C	D	E	F	G	H
8H30	9H30	10H30	11H30	13H00	14H30	15H30	17H30
NC à 599pts	NC à 1199pts	NC à 799pts	NC à 1299 pts.	NC à 1599pts	NC à 999 pts	NC à 1399pts	HANDICAP

Le tirage au sort des poules sera effectué en public le jeudi, jour du tournoi, 15 minutes avant le lancement de chaque tableau. Les résultats seront pris en compte pour le classement FFTT de la saison en cours, sauf pour le tableau H (Handicap).

Pour le tableau H les parties se déroulent en une manche à élimination directe de 41 points, avec 3 points de handicap donnés par différence de classement avec un maximum de 27 points. Le changement de service se fera tous les deux points.

### Article 3 Admissions

Les dames sont admises dans tous les tableaux et seront intégrées en fonction de leurs points FFTT.

### Article 4 Accès au tournoi

L'accès au tournoi est interdit à tous les joueurs qualifiés à une épreuve fédérale de même qu'à tous les enfants de catégorie poussins.

### Article 5 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis à vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

### Article 6 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

## Article 7 Règles appliqués

Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3 joueurs avec 2 qualifiés par poule. Les parties se dérouleront sur les 26 tables au meilleur des 5 manches.

## Article 8 Le scratch

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau

## Article 9 Arbitres

Les parties se dérouleront sur les 26 tables au meilleur des 5 manches. Tout joueur perdant ou non, jouant dans la poule, est tenu d'arbitrer la partie suivante.

## Article 10 Décisions

Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel

## Article 11 Les balles

Les balles seront fournies par les joueurs (**balles plastiques selon la nouvelle réglementation**)

## Article 12 Les responsabilités

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

## Article 13 Dotation

Pour les tableaux ayant une dotation à partir des 1/4 de finale, celle-ci ne sera effective qu'avec un minimum de 32 participants.

La **totalité des dotations (environ 1000 euros)** sera uniquement en espèce. Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette, Sandwiches et pâtisserie en vente sur place.

Tableau de Dotation

	A	B	C	D	E	F	G	H
Vainqueur	30 €	60 €	30 €	60 €	80 €	40 €	70 €	40 €
Finaliste	15 €	30 €	15 €	30 €	40 €	20 €	35 €	20 €
1/2 finalistes	10 €	15 €	10 €	15 €	20 €	10 €	15 €	10 €
1/4 finalistes	0 €	10 €	0 €	10 €	10 €	0 €	10 €	0 €

## Article 14 Limitations

Pour la bonne marche du tournoi chaque tableau sera limité à 72 inscrits.

N'envoyez pas de règlements à l'avance, les règlements se feront sur place lors de l'inscription.

## Article 15 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à 8 € pour 1 tableau, 15 € pour 2 tableaux, et 20 € pour 3 tableaux.

(Maximum 3 tableaux)

## Article 16 Droits réservés

Le club se réserve le droit de modifier la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits dans celui-ci est inférieur à 24. (suppression des 1/4 de finale et éventuellement modification de la dotation). De plus il pourra prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi.

## Responsable du tournoi :

**M. Norman Grelot**

**Tel.: 07.62.02.97.40 / [president@captt.fr](mailto:president@captt.fr)  
et [norman.grelot@hotmail.fr](mailto:norman.grelot@hotmail.fr)**

**Inscriptions uniquement sur notre site :**

**<http://captt.fr> ( rubrique tournoi )**

Les **Inscriptions** en ligne seront

**closes le 20 Mai à 20h00**

## IMPORTANT :

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : « le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6)

Pour consulter les règles du jeu :

[http://www.fftt.com/reglements/regles\\_jeu.htm](http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm)

**Tout engagement entraînera l'acceptation  
du présent règlement!**

*Nous tolérons la prise des engagements sur place, moyennant une majoration de 1 € par tableau; jusqu'à 30 minutes avant l'horaire mentionné article 2 dernier délai et à condition que le tableau n'ait pas déjà 72 inscrits.*